

## Annexe de l'arrêté de la mise à jour n°4 du PLU-H

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude PT1 relative aux zones de protection liées aux servitudes radioélectriques de protections contre les perturbations électromagnétiques.

Conformément aux arrêtés ministériels du 1er et du 18 mars 2021, les décrets instituant des servitudes radioélectriques de protections contre les perturbations électromagnétiques (PT1) pour les opérateurs de France Telecom et Télédiffusion de France sont abrogés sur les communes de Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'or, Couzon au Mont d'or, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Givors, Limonest, Lyon 2, Lyon 3, Lyon 6, Lyon 7, Lyon 8, Lyon 9, Marcy l'Etoile, Poleymieux au Mont d'Or, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Romain au Mont d'Or, La Tour de Salvagny, Villeurbanne:

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur les communes sus-mentionnées.

### ***Servitudes d'utilité publique (SUP)***

Servitude PT2 relative aux zones de protection liées aux servitudes radioélectriques de protections contre les obstacles.

Conformément aux arrêtés ministériels du 1er et du 18 mars 2021, les décrets instituant des servitudes radioélectriques de protections contre les obstacles (PT2) pour les opérateurs de France Telecom et Télédiffusion de France sont abrogés sur les communes de Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Chassieu, Collonges au Mont d'Or, Décines-Charpieu, Genay, Givors, La Mulatière, Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Lyon 4, Lyon 6, Meyzieu, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux-la-Pape, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay-Village, Vaulx en Velin, Villeurbanne:

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur les communes sus-mentionnées.

## **BRON**

### ***Périmètre de prise en considération de projet (périmètre d'étude)***

Conformément à la délibération n° B21-038 du bureau exécutif du comité syndical du Sytral en date du 11 octobre 2021 décidant la prise en considération de la mise à l'étude du projet de la ligne de tramway T6 Nord - prolongement Hôpitaux Est / La Doua, et la délimitation des terrains affectés par ce projet à Bron, Lyon 3ème et Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Bron.

## **DECINES-CHARPIEU**

### ***Projet urbain partenarial (PUP)***

Conformément à la décision n° CP-2021-0505 de la commission permanente de la Métropole de Lyon du 26 avril 2021 approuvant la convention de projet urbain partenarial (PUP) dans un périmètre élargi sur le secteur du projet D-SIDE à Décines-Charpieu :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Décines-Charpieu.

## **GIVORS**

### ***Servitude d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 21-458 du 1er octobre 2021 portant inscription au titre des monuments historiques de la cheminée de l'ancienne verrerie BCN-VMC puis Glasspack, à Givors:

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Givors.

## **IRIGNY**

### ***Servitude d'utilité publique (SUP)***

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2021 instituant des servitudes d'utilité publique sur une partie de la parcelle cadastrée AD 241, site exploité par la société GR LAQ REVETEX, situé à Irigny:

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune d'Irigny.

## **LYON 3ème**

### ***Périmètre de prise en considération de projet (périmètre d'étude)***

Conformément à la délibération n° B21-038 du bureau exécutif du comité syndical du Sytral en date du 11 octobre 2021 décidant la prise en considération de la mise à l'étude du projet de la ligne de tramway T6 Nord - prolongement Hôpitaux Est / La Doua, et la délimitation des terrains affectés par ce projet à Bron, Lyon 3ème et Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 3ème.

## **LYON 5ème**

### ***Servitude d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 21-236 du 8 juin 2021 portant inscription au titre des monuments historiques du calvaire Saint-Irénée situé 51 rue des Macchabées, à Lyon 5ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 5ème.

## **LYON 6ème**

### ***Périmètre de prise en considération de projet (périmètre d'étude)***

Conformément à la délibération n° B21-039 du bureau exécutif du comité syndical du Sytral en date du 11 octobre 2021 décidant la prise en considération de la mise à l'étude du projet de la ligne de tramway T9 Vaulx en Velin La Soie / Charpennes, et la délimitation des terrains affectés par ce projet à Lyon 6ème, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 6ème.

## **LYON 7ème**

### ***Zone d'aménagement concerté (ZAC)***

Erreur matérielle : rectification du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Parc de Gerland créée par la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine du 7 novembre 1988 :

- l'annexe des périmètres reportés, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

### ***Périmètre de prise en considération de projet (périmètre d'étude)***

Conformément à la délibération n° B21-040 du bureau exécutif du comité syndical du Sytral en date du 11 octobre 2021 décidant la prise en considération de la mise à l'étude du projet de la ligne de tramway T10 Gare de Vénissieux / Gerland, et la délimitation des terrains affectés par ce projet à Lyon 7ème, Saint-Fons et Vénissieux :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

## **LYON 9ème**

### ***Servitude d'utilité publique (SUP)***

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 21-236 du 8 juin 2021 portant inscription au titre des monuments historiques du calvaire Saint-Irénée situé 51 rue des Macchabées, à Lyon 5ème avec débord du périmètre sur Lyon 9ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 9ème.

## **SAINT FONTS**

### ***Périmètre de prise en considération de projet (périmètre d'étude)***

Conformément à la délibération n° B21-040 du bureau exécutif du comité syndical du Sytral en date du 11 octobre 2021 décidant la prise en considération de la mise à l'étude du projet de la ligne de tramway T10 Gare de Vénissieux / Gerland, et la délimitation des terrains affectés par ce projet à Lyon 7ème, Saint-Fons et Vénissieux :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Fons.

## **SAINT PRIEST**

### ***Servitude d'utilité publique (SUP)***

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2021 instituant des servitudes d'utilité publique sur une partie de la parcelle cadastrée DR 10, site anciennement exploité par la société RENAULT TRUCKS UPE, située au 99 route de Lyon à Saint-Priest :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Priest.

## **VAULX EN VELIN**

### ***Périmètre de prise en considération de projet (périmètre d'étude)***

Conformément à la délibération n° B21-039 du bureau exécutif du comité syndical du Sytral en date du 11 octobre 2021 décidant la prise en considération de la mise à l'étude du projet de la ligne de tramway T9 Vaulx en Velin La Soie / Charpennes, et la délimitation des terrains affectés par ce projet à Lyon 6ème, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vaulx-en-Velin.

## **VENISSIEUX**

### ***Périmètre de prise en considération de projet (périmètre d'étude)***

Conformément à la délibération n° B21-040 du bureau exécutif du comité syndical du Sytral en date du 11 octobre 2021 décidant la prise en considération de la mise à l'étude du projet de la ligne de tramway T10 Gare de Vénissieux / Gerland, et la délimitation des terrains affectés par ce projet à Lyon 7ème, Saint-Fons et Vénissieux :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vénissieux.

## **VILLEURBANNE**

### ***Zone d'aménagement concerté (ZAC)***

Erreur matérielle : rectification du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Jean Sud créée par la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon du 25 juin 2018 :

- l'annexe des périmètres reportés, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

### ***Servitude d'utilité publique (SUP)***

Servitude PM2 relative aux zones de protection liées aux servitudes des installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 2 avril 2021 instituant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrées BD 135, 137, 138 (ex-28), 145, 156, 181, 182, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, site anciennement exploité par la société USICHROM, situé au 104 rue Francis de Pressensé à Villeurbanne :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

### ***Périmètre de prise en considération de projet (périmètre d'étude)***

Conformément à la délibération n° B21-038 du bureau exécutif du comité syndical du Sytral en date du 11 octobre 2021 décidant la prise en considération de la mise à l'étude du projet de la ligne de tramway T6 Nord - prolongement Hôpitaux Est / La Doua, et la délimitation des terrains affectés par ce projet à Bron, Lyon 3ème et Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

### ***Périmètre de prise en considération de projet (périmètre d'étude)***

Conformément à la délibération n° B21-039 du bureau exécutif du comité syndical du Sytral en date du 11 octobre 2021 décidant la prise en considération de la mise à l'étude du projet de la ligne de tramway T9 Vaulx en Velin La Soie / Charpenne, et la délimitation des terrains affectés par ce projet à Lyon 6ème, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.